

**NOTE A L'ENSEMBLE DES PARENTS D'ELEVES**

**Objet : Rentrée scolaire 2023-2024 / Dossier d'inscription cantine/étude**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Comme chaque année, vous trouverez ci-joint les dossiers d'inscription cantine/étude pour la rentrée 2023/2024.

**LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Afin que l'accueil de vos enfants se fasse dans les meilleures conditions possibles, ces documents sont à retourner, dûment complétés et signés **EN MAIRIE** avant le 8 juillet 2023 (date impérative).

**Les attestations d'assurance scolaire pour l'année 2023-2024 devront être transmises au plus tard au 30 septembre 2023, en Mairie.**

**Le numéro d'allocataire CAF doit être obligatoirement renseigné.**

**Attention, pour le premier jour de la rentrée scolaire : le lundi 4 septembre 2023, n'oubliez pas de cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre situation.**

Concernant les plannings mensuels cantine, je vous informe que celui du mois de septembre 2023, **à retourner en Mairie au plus tard le 20 août 2023**, sera disponible à compter du 20 juin 2023 sur le site de la Commune [www.annetsurmarne.com](http://www.annetsurmarne.com) ou, en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.

**Par ailleurs, je vous rappelle que toute correspondance destinée au service Restauration Scolaire doit être remise en Mairie, à l'accueil, ou déposée dans la boîte aux lettres 10, rue aux Moines.**

Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à l'adresse spécifiquement mise à votre disposition : [cantine@annetsurmarne.fr](mailto:cantine@annetsurmarne.fr)

**Aucune transmission ne doit se faire par le biais des écoles.**

Madame LEBLOND, Responsable du service Restauration Scolaire, se tient à votre disposition, en Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, pour toutes informations complémentaires.

Pour rappel, **le règlement intérieur de la restauration scolaire, modifié par délibération n°2019-55 du 21 mai 2019**, appliqué depuis le 2 septembre 2014, **reste le seul règlement applicable à compter du 4 septembre 2023.**

## L'ETUDE SURVEILLÉE

**Un enfant ne peut être admis à l'étude que s'il a été préalablement inscrit en Mairie**  
(Tél : 01 60 26 02 79 – Courriel : [cantine@annetsurmarnes.fr](mailto:cantine@annetsurmarnes.fr)).

Pour rappel, **le règlement intérieur de l'étude surveillée, modifié par délibération n°2017-68 du 28 août 2017** appliqué depuis le 4 septembre 2017, **reste le seul règlement applicable à compter du 4 septembre 2023.**

Pour des questions de sécurité et compte tenu des mesures PLAN VIGIPIRATE toujours en application, **l'étude est dite « fermée » entre 16h30 et 18h00**, c'est-à-dire qu'aucune sortie ne sera possible sur ce créneau horaire.

Par dérogation à ce principe, la possibilité d'une sortie intermédiaire UNIQUE à 17h15 pourra être envisagée. Elle nécessitera l'accord préalable formel des enseignants et ne donnera pas lieu à une modification tarifaire journalière.

**L'enfant pourra donc être récupéré par un représentant légal ou une personne ayant été expressément nommée dans les fiches d'inscriptions uniquement à 18h00.**

## INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS

Monsieur Bryan LEU (Directeur) et/ou Madame Naureen VERGONJANNE (Directrice Adjointe) se tiennent à votre disposition au Centre de Loisirs des Annetons, situé 3 avenue Victor Vasarely (01.60.03.29.42).

Le mercredi étant réservé à l'accueil de loisirs, il conviendra de procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s), y compris en ce qui concerne le repas, auprès de l'association AVENIR.

En vous souhaitant à toutes et à tous, d'excellentes vacances d'été, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

Stephanie AUZIAS



### Copies :

- Mesdames les Directrices des écoles AUZIAS - LEFORT, VASARELY
- Monsieur le Directeur du Centre de Loisirs Les Annetons (AVENIR)

### Pièces jointes :

- Dossier d'inscription cantine/étude
- Règlements restauration scolaire et étude surveillée